

## REGLEMENT DU JEU

« 500 euros à gagner par jour »

### Article 1

La société 3SUISSES organise en France Métropolitaine et dans les DOM TOM un jeu intitulé « 500 euros à gagner par jour » dont les prix seront attribués par un tirage au sort effectué sous le contrôle de la Direction Juridique de 3 SUISSES. Le jeu débute le 4 juillet et se termine le 3 aout 2014.

### Article 2

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes commandant chez 3SUISSES, à l'exception des membres du personnel 3 Suisses et de leur famille. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort.

### Article 3

Présentation des lots :

1 gagnant sera tiré au sort chaque jour parmi les personnes ayant commandé et conservé leur commande, passée entre le 4 juillet et le 3 aout inclus.

Il recevra cinq (5) chèques achat 3 Suisses de 100 euros chacun valable sur [www.3suisses.fr](http://www.3suisses.fr)  
Les participants ne pourront obtenir la contrevaletur de leur lot en argent.

### Article 4

Les gagnants seront avertis et recevront leur lot par e-mail. A ce titre, l'adresse e-mail sera obligatoire.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur lieu de résidence. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

### Article 5

Les participants qui accèdent au site [www.3suisses.fr](http://www.3suisses.fr) à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de connexion sur la base d'un forfait par jour correspondant au coût de la connexion de 6 (six) minutes de communication téléphonique locale T.T.C depuis un poste fixe.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Il est impératif d'effectuer toute demande de remboursement au plus tard 10 jours calendaires après réception de la facture téléphonique correspondante. La date retenue sera celle indiquée sur la facture.

#### Article 7

Le nom des gagnants pourra être obtenu sur demande écrite aux 3 Suisses, Service Relations Clientèle, 59 346, CROIX Cedex.

#### Article 8

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au présent jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives les concernant. Pour l'exercer, écrivez à 3 Suisses 59 346 Croix cedex en indiquant vos nom, prénom, adresse et le cas échéant votre numéro de client et en joignant la copie de votre pièce d'identité.

#### Article 9

Le règlement complet est déposé en l'étude de Maître N.E. Szygula, Huissier de Justice à Roubaix. Un exemplaire sera adressé à toute personne qui en fera la demande auprès de : 3Suisses France, Service Relations Clientèle, 59346 Croix Cedex. Les frais de timbre seront remboursés sur simple demande au tarif lent.

#### Article 10

La société ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement.

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la société 3 Suisses France n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de liaison téléphonique
- De problèmes de matériel ou logiciel
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à 3 Suisses,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.
- La société 3 Suisses n'est pas responsable des conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputable

De façon générale, les 3 Suisses ne pourraient être tenus pour responsables si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce jeu devait être modifié ou reporté.

#### Article 11

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.